

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 18 septembre 2024 se tient à 19 h 33, à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de septembre 2024 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Danièle Provencher	Audet
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Daniel Poirier, maire-suppléant	Nantes
Dominic Boucher-Paquette (absent de 20 h 49 à 20 h 51)	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Suzie Roy	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Martine Brouard	Stornoway
Denyse Blanchet	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, mesdames Andrea Lopicic, conseillère en ressources humaines, Annie Hébert, responsable des projets et monsieur Patrice Gagné, directeur de l'aménagement et de la protection du territoire sont présents.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichfsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton, est absent.

1.0

---

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

---

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le sujet suivant au point 22. Varia :

- Campagne « Avec ton diplôme en poche, deviens la meilleure version de toi-même! »

**2024-122****ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	DÉCLARATION D'INTÉRÊT
4.	PÉRIODE DE QUESTIONS
5.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.1.	SUIVI – DÉPART DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2024
7.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
8.	BONS COUPS
9.	PRÉSENTATION DU CAPITAINE DU CENTRE DE SERVICES MRC RICHMOND DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
10.	<b><u>ENVIRONNEMENT</u></b>
10.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ PLAN CLIMAT
10.2.	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ PLAN CLIMAT
10.3.	APPEL D'OFFRES GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
11.	<b><u>PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)</u></b>
11.1.	BILAN DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) 2018-2023
11.2.	ACCORD DE REGROUPEMENT POUR LE DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE 2021-2026
12.	<b><u>TRANSPORT</u></b>
12.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
12.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ MOBILITÉ DURABLE
12.3.	PROJET ESTRIEN – SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT
13.	<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u></b>

13.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
14.	<b><u>SERVICE D'ÉVALUATION</u></b>
14.1.	DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION
15.	<b><u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u></b>
15.1.	FONDS SUPPLÉMENTAIRES – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION POUR 2024
15.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS PAUPME
15.3.	APPUI – PROJET CIMERI
16.	<b><u>CULTURE</u></b>
16.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
17.	<b><u>DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE</u></b>
17.1.	DÉPÔT AU FRR VOLET 1 – ROUTE DES SOMMETS
18.	<b><u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u></b>
18.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ SIGNATURE INNOVATION
18.2.	CONTRAT – CONSULTANT POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE ATTRACTIVITÉ
18.3.	ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES DE L'ANNÉE 2022-2024 – SIGNATURE INNOVATION
18.4.	CADRE DE GESTION - VITALISATION
19.	<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>
19.1.	COMPTES À PAYER
19.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2024
19.3.	SUIVI BUDGÉTAIRE POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN DE L'ANNÉE 2024
19.4.	BUDGET 2025
19.5.	FISCALITÉ MUNICIPALE – OBLIGATION DE LA NORME SP3280
19.6.	ADOPTION DE LA POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT, LA VIOLENCE ET L'INCIVILITÉ
19.7.	RESSOURCES HUMAINES
20.	<b><u>RAPPORTS D'ACTIVITÉS</u></b>
20.1.	- Table des MRC de l'Estrie
21.	<b><u>PROJET ÉOLIEN</u></b>
21.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
21.2.	PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

21.2.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉNERGIE RENOUVELABLE DU GRANIT
22.	<u>VARIA</u>
23.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
24.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

## 3.0

---

 DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les maires sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature au besoin.

## 4.0

---

 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la préfet rappelle les règles prévues au règlement portant sur les séances publiques de la MRC en ce qui a trait aux périodes de questions.

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

## 5.0

---

 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

## PÉRIODE DU MOIS DE JUILLET 2024

### SUIVI DES RÉUNIONS

#### MRC du Granit

- Règlement no 2024-12 – concernant la procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière.

### COURRIER

#### Association québécoise d'urbanisme

- Invitation au colloque de l'Association québécoise d'urbanisme en septembre prochain.

#### Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

- Orientation préliminaire au dossier 444729.
- Procès-verbal au dossier 442125.
- Orientation préliminaire au dossier 445259.
- Avis de convocation au dossier 444804.

#### Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

- À la suite des nouvelles OGAT, le MAMH de réviser notre schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer sa conformité aux

nouvelles OGAT, qui entreront en vigueur le 1er décembre 2024 et constituent l'une des mesures stratégiques du plan de mise en œuvre 2023-2027.

- Lettre de non-conformité du règlement numéro 2024-11 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé pour en agrandir l'aire d'affectation « Rurale » à même l'aire d'affectation « Industrielle », à Saint-Romain.

#### **Ministère des Transport et de la Mobilité durable Québec**

- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable a reçu les précisions demandées aux pièces justificatives de la reddition de comptes du Plan d'intervention de la MRC Le Granit. Les pièces justificatives ayant été jugées valides, le solde de la contribution financière sera versé à la MRC dans les meilleurs délais.

#### **Municipalité d'Audet**

- Résolution 2024-07-181 - Nomination d'un agent de liaison, employé municipal ou bénévole impliqué dans ce domaine, afin d'être le répondant de l'agent de développement culturel de la MRC.

#### **Municipalité de Allyn-et-Cawood**

- Demande de soutien - Pétition et Résolution demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative à l'utilisation du facteur comparatif.

#### **Municipalité de Barraute**

- Résolution 2024-0702-134 – demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec.

#### **Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste**

- Résolution 08-07-2024-328 – MRC du Granit demande de règlement de zonage et boues de fosses septiques.

#### **Municipalité de Frontenac**

- Résolution 2024-180 - Règlement de contrôle intérimaire No 484-2024-relatif à la gestion des chiens sur le territoire de la municipalité.
- Résolution 2024-185 – L'entrepreneur Excavation Bolduc Inc. A remis relativement aux travaux de drainage et rechargement granulaire sur partie de la Route du 3ième Rang et une partie du 4ième Rang.

#### **Municipalité de Kinnear's Mills**

- Résolution 2024-07-145 – Appui à la demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale relative aux taxes de la sûreté du Québec.

#### **Municipalité de Lambton**

- Le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), dans le cadre d'un programme étudiant lié à la protection de notre source d'eau potable, nous a fait parvenir le rapport d'analyse de vulnérabilité de la source pour les prélèvements d'eau souterraine qui a été réalisé par la firme Akifer.

#### **Municipalité de Milan**

- Invitation adressée au préfet et à la directrice générale pour l'inauguration officielle des jeux d'eau de la municipalité de Milan.

#### **Municipalité de Nantes**

- Règlement 503-24 – modifiant le plan d'urbanisme no 398-12 afin de bonifier la réglementation suite à la modification du schéma d'aménagement.

- Règlement 504-24 – modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de bonifier la réglementation suite à la modification du schéma d'aménagement.
- Règlement 505-24 – modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de modifier certaines normes pour les bâtiments accessoires.

**Municipalité de Saint-Gervais**

- Résolution 240719 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Obligation au devoir d'adoption d'un PIIA par les municipalités - Demande de reconsidération par le gouvernement du Québec - Appui

**Municipalité de Saint-Romain**

- Résolution 2024-07-142 – nomination d'une représentation culturelle pour chacune des municipalités du territoire.

**Municipalité de Stornoway**

- Résolution 2024-07-131 – nomination d'un représentant culturel pour chacune des municipalités du territoire.

**Municipalité d'Irlande**

- Résolution 2024-07-118 – demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec - Appui.

**MRC Abitibi**

- Résolution AG-113-06-2024 – Appui à la MRC du Haut-Saint-François - impact des changements climatiques sur la voirie locale.

**MRC d'Antoine-Labelle**

- Résolution MRC-CA-16898-05-24 – demande d'appui de la MRC d'Argenteuil quant à la demande au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux MRC de générer des revenus en lien avec les services de télécommunication.

**MRC de la Côte-de-Beaupré**

- Résolution 2024-07-108 – demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec.

**MRC de Matawinie**

- Résolution CM-07-316-2024 – projet de modernisation de cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations – demande de prolongation de la consultation - décision.

**MRC de Témiscamingue**

- Résolution 06-24-236 – demande de maintien du programme "Soutien au travail autonome (STA)".

**Table des MRC de l'Estrie**

- Avis de versement des sommes pour la prolongation du 1er avril 2024 au 31 octobre 2024 de la Mesure 11 du PAGIEPS.

**Société D'Aide au Développement de la Collectivité (SADC)**

- Présentation du rapport annuel 2023-2024.

**REVUES**

- ACFA Réseaux

- Action Patrimoine
- Actions interculturelles
- AECOM
- APSAM
- Archéo-Québec
- Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)
- Association forestière du sud du Québec
- Association pour la santé publique du Québec (AS PQ)
- Association Québécoise Zéro Déchet (AQZD)
- Artefact Urbain
- Autorité des marchés publics (AMP)
- B.A.P.E. (Bureau Audiences Publiques Environnement)
- BÂTIVert, et infolettre Flash de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la Constellation du Mont-Mégantic
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Bulletin spécial STRATJ
- Centre québécois de développement durable (CQDD)
- Centre Universitaire des Appalaches
- Chemin du Québec
- Citoyenneté Jeunesse
- Comité de la sécurité publique (Communication Prompt)
- Communications Estrie
- Communication Jean Malo
- Connexion U
- Conseil de la culture de l'Estrie
- Conseil québécois du loisir
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- COOP (Université de Sherbrooke)
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Éco Entreprise Québec
- ÉducAffaires Solutions
- Espace OBNL
- Groupe le Point
- Info-Climat
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actions interculturelles
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre Consortium
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de l'innovation et de la transition énergétiques (ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles)
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre MTQ/MTMD
- Infolettre Sécurité incendie
- Infolettre Stratj
- Intergénération Québec

- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Cantonnier
- Le Magazine Scribe (ADMQ)
- Le Meg
- Le Riverain - Petit Lac Lambton
- Les Productions JDO
- Les Coops de l'information
- L'expérience (Consortium)
- LobbYscope
- L'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Magazine Constellation du Mont-Mégantic
- Marché municipal
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ)
- Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE)
- Mouvement québécois de la qualité (MQQ)
- Mordicus
- Nature Québec
- Nautisme Québec
- Ouranos
- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie
- PGI Pierre Gravel International
- Productions Marie Chevrier
- Québecvert
- Quorum
- Réseau Environnement
- RÉUSSIR
- RH Canada-
- Scribe
- SEPAQ
- SNAP Canada/Québec
- SopFeu
- Statistique Canada
- Tournée Escale
- Université de Sherbrooke
- Vecteur environnement
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express
- Zéro Accident

## PÉRIODE DU MOIS D'AOÛT 2024

### Avis de nomination

- Embauche de monsieur François Durocher, conseiller en environnement - Plan climat

## COURRIER

### Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

- Avis de convocation au dossier 445259
- Orientation préliminaire au dossier 445929
- Orientation préliminaire au dossier 446177



- Avis de convocation au dossier 445929.

### **Conseil du patrimoine religieux du Québec**

- Annonce de la 7e édition des journées du patrimoine religieux.

### **Louis Vadier**

- Présentation du nouveau mur interactif, offrant des activités pour tous, de 7 à 77 ans, y compris les personnes à mobilité réduite.

### **Ministère de la Culture et des Communications**

- Demande d'autorisation de démolition d'un immeuble patrimonial situé au 2187, chemin Saint-Léon à Val-Racine, conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ne prévoit pas lancer d'appel de projets pour la réalisation de projets des plans d'action régionaux PAD avant novembre. Il évaluera la possibilité de lancer un appel en décembre.

### **Ministère des Transports et de la Mobilité durable Québec**

- Avis annonçant des entraves sur la route Dostie à Saint-Romain.
- Programme d'aide à la voirie locale 2024-2026.
- Aide financière accordée à la MRC du Granit au programme de subvention au transport adapté (PSTA).
- Avis annonçant des entraves sur la route 161 à Frontenac.
- Avis annonçant des entraves sur les rues Principales, de la Salle et du Pont à Saint-Ludger.

### **Ministre des Finances**

- Le ministère des Finances annonce certaines modifications quant au processus de financement municipal par appel d'offres qui entreront en vigueur à partir de janvier 2025.

### **Municipalité de Barraute**

- Résolution 2024-0812-156 – Appui pour modification de l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale.

### **Municipalité de Frontenac**

- Résolution 2024-189 - nécessité dans chaque municipalité d'un agent de liaison, afin d'être le répondant de l'agent de développement culturel de la MRC.

### **Municipalité de Lac-Drolet**

- Résolution 2024-07-020 – nomination d'un représentant culturel pour chacune des municipalités.

### **Municipalité de Marston**

- En vue du dossier autorisant le remplacement de deux ponceaux dans la municipalité, les élus de la municipalité de Marston souhaitent souligner le travail de M. Rémi Morin de ce projet et ils le remercient chaleureusement.

### **Municipalité de Milan**

- Résolution 2024-08-6510 – nomination d'un représentant culturel pour chacune des municipalités.
- Invitation pour l'inauguration officielle des jeux d'eau de la municipalité de Milan.

**Municipalité d'Oka**

- Résolution 2024-08-248 – consultation publique sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations – diverses demandes adressées au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de bonifier la consultation du milieu.

**Municipalité de La Guadeloupe**

- Résolution 2024-08-173 – Appui à la demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale.

**Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton**

- Résolution 2024-08-103 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales et programme de soutien, municipalité amie des aînés - Demande d'aide financière.

**Municipalité de Saint-Romain**

- Résolution 2024-058-152 - Règlement no. 2024-348 – Projet de règlement no 2024-348 modifiant le règlement de zonage no 2012-257 afin d'agrandir la superficie de la zone A-15.
- Résolution 2024-08-152 – adoption du premier projet de règlement 2024-348 modifiant le règlement de zonage no. 2024-257 afin d'agrandir la superficie de la zone A-15.

**Municipalité de Saint-Sébastien**

- Résolution 07-178-2024 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales et programme de soutien, municipalité amie des aînés - Demande d'aide financière.

**MRC de Beauce-Sartigan**

- Résolution 2024-08-145 - adoption du document sur la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur de règlement 2004-71-42.
- Résolution 2024-06-129 - adoption du règlement 2004-71-42 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan
- Règlement 2004 - 71 - 42 - modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les conditions d'émission de permis et d'autoriser dans les affectations agricoles, agroforestières et forestières les industries de transformation de produits ou de matières agricoles ou forestières permettant la production d'énergies renouvelables.

**MRC de La Nouvelle-Beauce**

- Résolution 17654-08-2024 - Appui à la MRC du Haut-Saint-François - Impact des changements climatiques sur la voirie locale.

**MRC de L'Érable**

- Résolution 2024-08-246 - MRC de Matawinie – Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations – Demande de prolongation.

**MRC Val-Saint-François**

- Résolution CM-2024-08-16 – Lettre 3.4 Ville de Richmond – Transmission de la résolution numéro 2024-07-02-30 – MAMH – État financier – Opinion sous réserves. Cette résolution demande des précisions et du soutien afin de pouvoir se conformer à la norme comptable SP 3280.

**Paroisse de la Durantaye**

- Résolution numéro - 2024-08-123 Demande d'appui de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

**Patrimoine religieux du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ)**

- Invitation à la 12e édition du Forum sur le patrimoine religieux du Conseil du patrimoine religieux du Québec. (CPRQ)

**Regroupement TDL Québec**

- Le Regroupement TDL Québec vous lance un défi stimulant à toutes les Municipalités régionales de comté du Québec. Un regroupement qui vise à sensibiliser et à faire connaître le trouble développemental du langage dans toute la province.

**Transports Canada**

- Transports Canada s'est engagé à réaliser le projet de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic. Il compte bien le poursuivre et le terminer, tout en assurant le succès de ce projet dans l'intérêt des communautés et de la main-d'œuvre concernées.

**Tribunal Administratif au Québec**

- Requête au dossier TAQ : SAI-Q276253-5407, municipalité d'Audet

**Ville de Lac-Mégantic**

- Résolution no 24-325 - dépôt du projet « l'espace zen, la nature en ville » au FRR-Volet 3

**REVUES**

- ACFA Réseaux
- Action Patrimoine
- Actions interculturelles
- AECOM
- APSAM
- Archéo-Québec
- Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)
- Association forestière du sud du Québec
- Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
- Association Québécoise Zéro Déchet (AQZD)
- Artefact Urbain
- Autorité des marchés publics (AMP)
- B.A.P.E. (Bureau Audiences Publiques Environnement)
- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la Constellation du Mont-Mégantic
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Bulletin spécial STRATJ
- Centre québécois de développement durable (CQDD)
- Centre Universitaire des Appalaches
- Chemin du Québec

- Citoyenneté Jeunesse
- COMBEQ
- Comité de la sécurité publique (Communication Prompt)
- Communications Estrie
- Communication Jean Malo
- Connexion U
- Conseil de la culture de l'Estrie
- Conseil québécois du loisir
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- COOP (Université de Sherbrooke)
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Éco Entreprise Québec
- EducAffaires Solutions
- Espace OBNL
- Groupe le Point
- Info-Climat
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actions interculturelles
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre Consortium
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de l'innovation et de la transition énergétiques (ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles)
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable (CQDD)
- Infolettre Flash – COMBEQ
- Infolettre FQM
- Infolettre MTQ/MTMD
- Infolettre Sécurité incendie
- Infolettre Stratj
- Intergénération Québec
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Cantonnier
- Le Magazine Scribe (ADMQ)
- Le Meg
- Le Riverain - Petit Lac Lambton
- Les Productions JDO
- Les Coops de l'information
- L'expérience (Consortium)
- LobbYscope
- L'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Magazine Constellation du Mont-Mégantic
- Marché municipal
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ)
- Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE)
- Mouvement québécois de la qualité (MQQ)
- Mordicus
- Nature Québec
- Nautisme Québec
- Ouranos
- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie

- PGI Pierre Gravel International
- Productions Marie Chevrier
- Québecvert
- Quorum
- Réseau Environnement
- RÉUSSIR
- RH Canada-
- Scribe
- SEPAQ
- SNAP Canada/Québec
- SopFeu
- Statistique Canada
- Tournée Escale
- Université de Sherbrooke
- Vecteur environnement
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express
- Zéro Accident

## 5.1

---

### SUIVI – DÉPART DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Madame la préfet mentionne aux maires que la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste a adopté une résolution demandant au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) de modifier certains éléments parus dans le décret publié le 20 décembre 2023 autorisant le regroupement des 2 municipalités et par conséquent, le départ de la Municipalité de Courcelles du territoire du Granit. Elle ajoute que le MAMH a publié un nouveau décret le 21 août dernier identifiant certaines modifications ayant un impact sur le fonctionnement de la nouvelle municipalité et non pas sur la MRC du Granit.

## 6.0

---

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2024

#### **2024-123**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2024**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

## 7.0

---

### SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

---

## 8.0

### BONS COUPS

Certains maires mentionnent des bons coups du territoire.

---

## 9.0

### PRÉSENTATION DU CAPITAINE DU CENTRE DE SERVICES MRC RICHMOND DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le nouveau capitaine du Centre de services MRC-Richmond de la Sûreté du Québec, monsieur Stephan Viens, est venu se présenter aux maires dans le cadre de l'atelier de travail. Il a fait état de son bagage professionnel et de ses objectifs. L'officier aux opérations, le lieutenant Marc Vachon ainsi que le responsable de poste, le sergent Charles Therrien étaient aussi présents pour se présenter aux maires.

10.0 ENVIRONNEMENT
--------------------

---

## 10.1

### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ PLAN CLIMAT

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

---

## 10.2

### MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ PLAN CLIMAT

#### **2024-124**

#### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ PLAN CLIMAT**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une convention d'aide financière qui prévoit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi d'une aide financière en contrepartie de laquelle la MRC doit s'engager à réaliser un plan climat découlant du PMO du PEV 2030 pour son territoire et à planifier et à réaliser des projets issus de ce plan;

ATTENDU QUE le conseil des maires par sa résolution 2024-12, a mandaté la préfet et la directrice générale de la MRC pour signer la convention d'aide financière au programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) afin de réaliser un plan climat;

ATTENDU QUE la première étape est de mettre en place un comité ayant pour but de définir notre approche ainsi que de suivre la réalisation du Plan climat;

ATTENDU QUE le conseil des maires par sa résolution 2024-44, a adopté la composition du comité Plan climat;

ATTENDU QU'un membre du comité s'est désisté et qu'il est proposé de modifier la composition du comité en assurant la représentativité d'un maire par secteur naturel;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit abroge sa résolution no 2024-44 et adopte la composition suivante :

Préfet  
Direction générale de la MRC  
Maire (ou représentant) de Lac-Mégantic  
1 maire par secteur naturel de la MRC  
Président.e du comité consultatif environnement  
Directeur.trice de l'aménagement et de la protection du territoire de la MRC  
Adjoint.e à l'aménagement du territoire de la MRC  
Conseiller.ère à l'environnement ou coordonnateur.trice à la gestion des cours d'eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **2024-125**

### **NOMINATION - COMITÉ PLAN CLIMAT**

ATTENDU QUE le conseil des maires a, par sa résolution no 2024-124, abrogé la résolution no 2024-44 par laquelle le conseil des maires a nommé les membres du comité Plan climat;

ATTENDU QUE le conseil des maires a, par sa résolution no 2024-124, modifié la composition du comité Plan climat en lui attribuant, entre autres, la représentativité d'un maire par secteur plutôt que sur la base de l'intérêt à y participer;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un maire par secteur naturel de la MRC;

ATTENDU QUE le maire, monsieur Ghislain Breton, nommé par la résolution no 2024-44, a démissionné de son siège au comité;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires nomme les représentants de secteurs naturels suivants pour siéger au comité Plan climat :

- Pierre Dumas (Sect. Lac-Mégantic)
- Guy Brousseau (Sect. Monts Még. et Gosford)
- Denis Poulin (Sect. Chaudière)
- Denyse Blanchet (Sect. Parc de Frontenac)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

---

### **APPEL D'OFFRES GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

## **2024-126**

### **MODIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le contrat de collecte et traitement des matières résiduelles arrive à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE notre contrat actuel nous permet de le prolonger pour une durée de 2 ans supplémentaires aux mêmes conditions;

ATTENDU QUE la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables est maintenant sous la juridiction d'Écoentreprise Québec, nous obligeant à séparer notre appel d'offres en deux lots;

ATTENDU QUE les conditions d'Écoentreprise Québec nous obligent d'aller en appel d'offres pour les matières recyclables;

ATTENDU QU'à la suite de plusieurs vérifications avec d'autres MRC, il a été reconnu que la prolongation du contrat actuel pour les matières autres que recyclables serait avantageuse pour la MRC;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Romain et de Stratford se sont assujetties à la compétence de la MRC pour la collecte, le transport et le traitement de l'ensemble des matières;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit se prévaut des deux années de renouvellement du contrat actuel pour la collecte, le transport et le traitement des déchets, matières organiques, encombrants et plastiques agricoles.

QUE les municipalités de Saint-Romain et de Stratford soient ajoutées au contrat de prolongation puisqu'elles se sont assujetties à la compétence de la MRC.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la MRC de lancer un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables et ce, pour l'ensemble des municipalités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11.0 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

### 11.1

#### BILAN DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) 2018-2023

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le bilan du PDZA 2018-2023 ainsi qu'un rapport des actions réalisées.

### 11.2

#### ACCORD DE REGROUPEMENT POUR LE DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE 2021-2026

#### 2024-127

#### ACCORD DE REGROUPEMENT POUR LE DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE 2021-2026

CONSIDÉRANT que le développement du secteur bioalimentaire est une priorité pour la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que l'engagement des acteurs du milieu bioalimentaire autour d'une vision commune de développement permet d'accroître les retombées pour le secteur;

CONSIDÉRANT que les MRC de Coaticook, de Memphrémagog, des Sources, du Granit, du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François, de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, le CLD de Brome-Missisquoi, la Ville de Sherbrooke, la Fédération de l'UPA-Estrie, la Table des MRC de l'Estrie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation conviennent de mettre en commun leur expertise et leurs ressources



afin de contribuer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement bioalimentaire;

CONSIDÉRANT que cette entente est d'une durée de cinq ans;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contribue au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme supplémentaire de 900 000 \$ pour la durée de l'entente conformément aux normes du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation souhaite contribuer au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme supplémentaire de 400 000 \$ pour la durée de l'entente conformément aux normes du Fonds régions et ruralité – Volet 1 Soutien au rayonnement des régions;

CONSIDÉRANT qu'un avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026 a été adopté le 21 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la signature de l'avenant, les partenaires de l'entente sectorielle bioalimentaire de L'Estrie en collaboration avec le Conseil de l'industrie bioalimentaire l'Estrie (CIBLE) ont lancé un appel à projets le 21 mars 2024;

CONSIDÉRANT que les porteurs des projets suivants ont demandé un appui moral et financier de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel à projets du 21 mars 2024 :

- GéoMont proposant le projet « **Friches en Estrie** » en réponse à **aux actions 12, 13 et 14 du PDZA**, qui vise à inventorier et analyser le potentiel de reconversion des terres en friche sur le territoire.
  - ✓ Demande une contribution financière de 11 847,60 \$ à la MRC et une implication en temps nature d'une valeur approximative de 4 203 \$;
- La MRC de Memphrémagog proposant le projet « **Campagne le bon voisinage on y croit et on y tient** » en réponse à **l'action 13 du PDZA** qui vise à participer à la sensibilisation sur la cohabitation des usages en zone agricole.
  - ✓ Demande une contribution financière de 1 300 \$ à la MRC;
- Au cœur des familles agricoles (ACFA) proposant le projet « **Un Travail de proximité concerté pour le bien-être des familles agricoles en Estrie** » qui vise à agrandir le réseau de prévention et favoriser la santé et le bien-être des entrepreneurs.
  - ✓ Demande une contribution financière de 1 000 \$ à la MRC et une implication en temps nature d'une valeur approximative de 2 000 \$;
- Le Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) proposant le projet « **L'agroenvironnement part en tournée** » qui vise à accompagner les entreprises agricoles et forestières dans l'adoption de pratiques visant l'adaptation aux changements climatiques.
  - ✓ Les demandes en contribution financière et en temps nature ne sont pas connues pour le moment.
- Dura-Club proposant le projet « **Développement d'un programme de reconnaissance pour la conservation de la biodiversité en milieu agricole, pour le secteur maraîcher** » qui porte sur protection de la biodiversité.
  - ✓ Les demandes en contribution financière et en temps nature ne sont pas connues pour le moment.

- Le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) proposant le projet « **Projet collectif en gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole** » qui vise l'accélération de l'adoption de bonnes pratiques agricoles afin de réduire leur impact sur l'environnement.
  - ✓ Les demandes en contribution financière et en temps nature ne sont pas connues pour le moment.

CONSIDÉRANT que ces projets à portée régionale permettent d'accomplir les actions du PDZA de la MRC du Granit ou des actions en lien avec le milieu agricole;

CONSIDÉRANT qu'ils ont été retenus dans l'appel à projets;

CONSIDÉRANT qu'un accord de regroupement par projet est nécessaire afin de reconnaître la contribution monétaire et en nature des partenaires des projets comme étant une contribution du milieu;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sonia Cloutier, soit autorisée à signer tous documents relatifs aux accords de regroupement pour les projets retenus dans le cadre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Estrie 2021-2026.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sonia Cloutier, soit autorisée à signer tous documents relatifs aux accords de regroupement pour les projets dont le montage financier est inconnu pour le moment, seulement si ces derniers respectent les limites budgétaires octroyées ainsi que les actions du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit et celles de la Planification stratégique de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0	TRANSPORT
------	-----------

12.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

12.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ MOBILITÉ DURABLE

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

12.3

PROJET ESTRIEN – SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT

**2024-128**

**INTÉRÊT DE PARTICIPATION – PROJET RÉGIONAL DE LOGICIEL POUR LA RÉPARTITION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit avait signifié son intérêt de participation, par sa résolution no 2019-151, pour un projet régional de logiciel pour la répartition du transport;

ATTENDU QUE Trans-Autonomie avait alors mis un montant de 33 333 \$ en réserve pour ledit projet;

ATTENDU QUE certains termes du projet ont changé depuis 2019 et qu'il y a lieu d'abroger la résolution no 2019-151;

ATTENDU QUE le conseil des maires souhaite toujours participer à un projet estrien de système de transport intelligent;

ATTENDU l'importance d'offrir un service adéquat en transport de personnes sur notre territoire;

ATTENDU QUE l'absence de certains services sur notre territoire et en fonction des besoins des personnes, des offres de transport doivent également permettre des déplacements à l'extérieur de notre territoire;

ATTENDU QU'un outil technologique est essentiel pour favoriser l'interconnexion des services de notre MRC avec des territoires et entreprises proposant des offres de transport de personnes;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un outil technologique permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif des territoires de MRC;

ATTENDU QUE la MRC du Granit ainsi que ses partenaires (les MRC de Coaticook, MRC du Haut-Saint-François, de Brome-Missisquoi, de la Haute-Yamaska, de Memphrémagog et des Sources) ne possèdent aucun outil permettant l'interconnexion;

ATTENDU QU'un nouveau logiciel permettrait d'effectuer les tâches suivantes: auto-répartition, optimisation des routes, modernisation des modes de paiement, gestion en ligne des réservations, géolocalisation des véhicules en temps réel, accès aux réseaux des autres services pour faciliter l'interconnexion, la gestion de la flotte de véhicules pour les organisations concernées, les rapports statistiques sur l'ensemble de l'activité de l'organisation, etc.;

ATTENDU QUE la MRC du Granit et ses MRC partenaires sont favorables à une action conjointe estrienne, car il est nécessaire de travailler en collaboration en fusionnant les efforts de tous pour s'assurer d'un réel réseau de mobilité pour nos citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la concertation et le partenariat sont essentiels pour consolider nos services et réduire les coûts causés par des doublages de trajets dans différents territoires de MRC et qu'une démarche régionale est essentielle pour assurer le partage d'informations et permettre l'interconnexion;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière provenant de plusieurs organisations de transport de la même région administrative démontre l'importance accordée par les MRC à la mise en réseau et à l'interconnexion des offres;

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi serait le maître d'œuvre et coordonnerait le projet d'acquisition et d'implantation du système pour les partenaires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit abroge sa résolution no 2019-151.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confie le mandat à la MRC de Brome-Missisquoi d'agir à titre de maître d'œuvre et de coordonnatrice dans le cadre du projet régional d'acquisition et d'implantation d'un nouveau logiciel permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif des territoires de MRC.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adresse une demande d'aide financière de 50 000 \$ au gouvernement provincial dans le cadre du projet en titre.

QUE le montant de 33 333 \$ mis en réserve par Trans-Autonomie inc. soit attribué audit projet.

QUE la participation audit projet soit conditionnelle au financement de 50 000 \$ par le gouvernement du Québec.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Brome-Missisquoi, au député de Mégantic, monsieur François Jacques ainsi qu'à Trans-Autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

#### 13.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

### 14.0 SERVICE D'ÉVALUATION

#### 14.1

#### DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport de tenue à jour mensuel du service d'évaluation du mois dernier ainsi que le rapport du nombre de contrats traités. Des questions sont posées quant au délai de traitement entre le moment de réception du contrat et l'envoi du droit de mutations. Des vérifications seront faites.

### 15.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 15.1

#### FONDS SUPPLÉMENTAIRES – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION POUR 2024

#### **2024-129**

#### **DEMANDE DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION POUR 2024**

ATTENDU QUE le Fonds de développement et d'innovation (FDI) de la MRC du Granit a pour objectif d'accélérer la croissance des entreprises du territoire par la productivité et l'innovation;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, dans la planification stratégique 2021-2026, vise spécifiquement l'innovation comme moyen d'assurer la pérennité et la croissance des entreprises de la région;

ATTENDU QUE le service de développement économique de la MRC est très sollicité par les entreprises pour de l'accompagnement dans le cadre de projets d'innovation, de numérisation et d'automatisation et que le FDI constitue un incitatif important pour aider au financement de tels projets;

ATTENDU QUE le budget annuel du FDI est totalement alloué et que la demande de projets se poursuit;

ATTENDU QUE les disponibilités financières du fonds « PALEE/Opportunités » permettraient d'augmenter le budget du FDI pour la période se terminant le 31 décembre 2024;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accorde un budget supplémentaire de 35 000 \$ pour soutenir sept projets au Fonds de développement et d'innovation (FDI) d'ici le 31 décembre 2024.

QUE ce montant soit pris à même les sommes disponibles au budget FRR – Volet 2 PALÉE-Opportunités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15.2

### RAPPORT D'ACTIVITÉS PAUPME

---

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport d'activités, au 7 mars 2024, dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. C'est un total de 64 demandes qui ont reçu un montant total de 1 904 663 \$ en aide financière et dont 1 076 540 \$ n'ont pas à être remboursés puisqu'il s'agit de la portion de pardon de prêts, et ce, tel que prévu au programme qui visait à soutenir financièrement les entreprises dans le contexte de la COVID-19. Il est souligné que les entreprises ont su se relever brillamment et que chacune d'elle ayant reçu du financement honore son remboursement.

## 15.3

### APPUI – PROJET CIMERI

---

#### **2024-130**

#### **DÉPÔT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – CARREFOUR D'INNOVATION SUR LES MICRORÉSEAUX D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET INTELLIGENTS (CIMERI)**

ATTENDU QUE la demande vise le Fonds régions et ruralité, volet 1 – soutien au rayonnement, mis en place par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE, parmi les critères de ce fonds, les projets doivent être jugés mobilisateurs et avoir un rayonnement régional, touchant ainsi plusieurs MRC;

ATTENDU QUE l'objectif principal du CIMERI est de positionner l'Estrie, particulièrement la MRC du Granit et la Ville de Sherbrooke, via l'Université, comme réelles leaders en matière de transition énergétique, entre autres via leurs expertises sur les microréseaux d'énergies renouvelables et intelligents;

ATTENDU QU'une des retombées concrète sera de contribuer au développement des entreprises du territoire qui doivent aujourd'hui trouver des solutions à l'intégration intelligente des énergies et à la décarbonation de leurs procédés industriels, et que pour ce faire, celles-ci seront partie prenante du projet afin que celui-ci ait pour effet de pérenniser notre écosystème économique;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, dans sa planification stratégique 2021-2026, soulève la volonté de développer une économie innovante et distinctive, et ce fait qu'elle souhaite assurer la pérennité et la croissance de ses entreprises par l'innovation, de même que devenir un territoire où les pratiques économiques sont écoresponsables;

ATTENDU QUE le projet de démarrage du Carrefour d'innovation sur les Microréseaux d'Énergies Renouvelables et Intelligents (CIMERI) est estimé à environ 1,7M \$ et que l'appui de la MRC du Granit, jumelé à celle de l'Université de Sherbrooke, font en sorte que les critères du FRR Volet 1 seraient rencontrés;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la demande de financement de 50 000 \$ au Fond régions et ruralité, volet 1 – soutien au rayonnement, pour le démarrage du projet CIMERI en Estrie.

QUE la présente résolution soit transmise à la Ville de Lac-Mégantic pour transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0	CULTURE
------	---------

16.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

17.0	DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
------	---------------------------

17.1

DÉPÔT AU FRR VOLET 1 – ROUTE DES SOMMETS

**2024-131**

**DÉPÔT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - ROUTE DES SOMMETS**

ATTENDU QUE la demande vise le Fonds régions et ruralité, volet 1 – soutien au rayonnement, mis en place par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE parmi les critères de ce fonds, les projets doivent être jugés mobilisateurs et avoir un rayonnement régional, touchant ainsi plusieurs MRC;

ATTENDU QUE les 193 km de la Route des Sommets offrent des découvertes exceptionnelles à moto, en voiture, en randonnée ou à vélo, avec des points de vue et panoramas saisissants;

ATTENDU QUE la Route des Sommets traverse trois MRC de l'Estrie, dont celle du Granit;

ATTENDU QUE la Route des Sommets constitue un attrait majeur pour l'industrie touristique;

ATTENDU QUE le projet de bonification de la Route des Sommets est estimé à environ 345 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, ainsi que les deux autres MRC concernées (Haut-Saint-François et des Sources), estiment que la visibilité de la Route des Sommets mérite d'être augmentée et valorisée;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la demande de financement de 235 000 \$ au Fonds régions et ruralité, volet 1 – soutien au rayonnement, en partenariat avec les deux autres soit la MRC du Haut-Saint-François et la MRC des Sources.

QUE la MRC des Sources, via une demande au FRR Volet 1 d'un montant de 52 875 \$ contribue financièrement au projet.

QUE le montant manquant de 57 575 \$ soit payé en temps ressource entre les 3 MRC concernées et via le budget d'opération de la Route des Sommets.

QUE la présente résolution soit transmise aux MRC des Sources et du Haut-Saint-François ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 PROJETS SPÉCIFIQUES
--------------------------

18.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ SIGNATURE INNOVATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

18.2

CONTRAT – CONSULTANT POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE ATTRACTIVITÉ

**2024-132**

**EMBAUCHE D'UN CONSULTANT – STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a créé le Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la MRC du Granit de la disponibilité d'une enveloppe financière pour mettre en

œuvre le Volet 3 – Projets « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité, et ce, dans une perspective de soutien aux MRC dans la réalisation d’initiatives qui contribueront à la mise en valeur de leurs particularités;

ATTENDU QUE le comité directeur - Signature Innovation recommande d’embaucher un consultant pour l’élaboration d’une stratégie d’attractivité territoriale pour la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve l’embauche d’un consultant, Annie-Claude Dépelteau, pour l’élaboration d’une stratégie d’attractivité pour la MRC du Granit, pour une somme maximale de 60 000 \$.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes disponibles au fonds Signature Innovation.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

18.3

---

ADOPTION DU RAPPORT D’UTILISATION DES SOMMES DE L’ANNÉE 2022-2024 – SIGNATURE INNOVATION

**2024-133**

**RAPPORT D’UTILISATION DES SOMMES DE L’ANNÉE 2022-2024 – SIGNATURE INNOVATION**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a créé le Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation a informé la MRC du Granit de la disponibilité d’une enveloppe financière pour mettre en œuvre le Volet 3 –Projets « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité, et ce, dans une perspective de soutien aux MRC dans la réalisation d’initiatives qui contribueront à la mise en valeur de leurs particularités;

ATTENDU QU’il y a lieu d’adopter le rapport d’utilisation des sommes pour les années 2022 – 2024 (mars);

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le rapport d’utilisation des sommes au 31 mars 2024.

QUE ce dernier soit déposé sur le site Internet de la MRC du Granit, et ce, tel qu’exigé par le gouvernement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

18.4

---

CADRE DE GESTION - VITALISATION

**2024-134**

**ADOPTION DU CADRE DE GESTION - VITALISATION**



ATTENDU QUE dans le cadre du protocole d'entente signé avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), un cadre de vitalisation doit être adopté, sur recommandation du comité de vitalisation, avant le 31 janvier 2025;

ATTENDU QUE le comité de vitalisation recommande l'adoption du cadre de gestion;

ATTENDU QUE le conseil des maires a pris connaissance du cadre de gestion proposé;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la recommandation du comité de vitalisation et adopte le cadre de gestion pour le projet de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale de la MRC du Granit.

QUE le cadre de gestion soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE le présent cadre de gestion soit rendu disponible sur le site Internet de la MRC du Granit, tel que prévu à l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MONSIEUR DOMINIC BOUCHER-PAQUETTE S'ABSENTE DE LA RENCONTRE, IL EST 20 H 49**

19.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------------------------

19.1

COMPTES À PAYER

**2024-135**

**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée ;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Juillet 2024	82 472,36 \$
	Août 2024	60 740,82 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2024

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes des mois de juillet et août 2024. Aucune question n'est posée.

## **MONSIEUR DOMINIC BOUCHER-PAQUETTE SE JOINT À NOUVEAU À LA RENCONTRE, IL EST 20 H 51**

19.3

### **SUIVI BUDGÉTAIRE POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN DE L'ANNÉE 2024**

Les maires ont reçu la liste du suivi budgétaire pour la période de janvier à juin 2024. Des commentaires ont été ajoutés au document afin d'expliquer les variations quant au budget. Des questions sont posées quant à la présentation et à son interprétation qui peut être difficile à comprendre, mais à l'issue des discussions, il n'y a pas d'autres possibilités, la présentation actuelle est donc la meilleure.

19.4

### **BUDGET 2025**

Dans le cadre des prévisions budgétaires pour l'année 2025, je rappelle aux maires qu'un atelier de travail se tiendra le samedi 16 novembre prochain à la MRC dès 9 h. Je mentionne que comme le prévoit la loi, la séance régulière du conseil des maires de novembre se tiendra le 4<sup>e</sup> mercredi soit le 27 novembre, et ce, tel que paru au calendrier des rencontres.

19.5

### **FISCALITÉ MUNICIPALE – OBLIGATION DE LA NORME SP3280**

J'explique qu'une résolution de demande d'appui circule concernant la Norme SP3280 - *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*. Il est proposé d'attendre si le sujet serait traité lors du Congrès de la FQM de la semaine prochaine. Les maires sont d'accord pour traiter la résolution d'appui lors du conseil des maires du mois d'octobre si toutefois le sujet ne fait pas partie des priorités de la FQM.

19.6

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT, LA VIOLENCE ET L'INCIVILITÉ**

Les maires ont reçu, par courriel il y a quelques jours, le projet de Politique contre le harcèlement, la violence et l'incivilité. Il est discuté du titre de la Politique, de sa définition et de la gradation des différentes situations entourant le harcèlement, la violence et l'incivilité. Il est par conséquent proposé que le titre soit plutôt Politique de prévention et de prise en charge des situations d'incivilité, de harcèlement et de la violence au travail.

## **2024-136**

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'INCIVILITÉ, DE HARCÈLEMENT ET DE VIOLENCE AU TRAVAIL**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* modifie plusieurs textes de loi, entre autres, la *Loi sur les normes du travail*, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur les accidents du travail et les*

*maladies professionnelles;*

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté une telle politique le 20 mars 2019 par sa résolution no 2019-68 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la MRC du Granit ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer au maintien d'un milieu de travail sain et de le promouvoir;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations d'incivilité, de harcèlement et de violence au travail*.

QUE ladite Politique remplace la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*, laquelle a été adoptée le 20 mars 2019 par la résolution no 2019-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.7

---

## RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires de l'embauche, par le comité administratif, de monsieur François Durocher à titre de conseiller en environnement – plan climat, en poste depuis le 16 septembre.

20.0	RAPPORTS D'ACTIVITÉS
------	----------------------

20.1

---

## Table des MRC de l'Estrie

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux maires, par courriel il y a quelques jours.

**21.0 PROJETS ÉOLIENS****21.1****PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI**

Les rapports des mois de juin et juillet 2024 ont été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours.

Je mentionne qu'une rencontre du conseil d'administration est prévue le 13 novembre prochain et que par la suite, il sera possible d'annoncer aux municipalités les montants à verser en redevances.

**21.2****PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE, SUIVI****21.2.1.****RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉNERGIE RENOUVELABLE DU GRANIT**

Madame Annie Hébert informe les maires qu'une rencontre du conseil d'administration s'est tenue plus tôt aujourd'hui et explique qu'ERG tiendra une rencontre annuelle du conseil d'administration au lieu d'un AGA puisque la MRC est l'actionnaire unique d'ERG et seulement Mme Sonia Cloutier, nommée comme représentante, y serait invitée. La rencontre annuelle permet de présenter et adopter le rapport financier et renommer les dirigeants.

La négociation des ententes se poursuit et devrait bientôt se terminer par la signature de ces dernières. EDF a effectué une visite terrain sur le territoire des municipalités concernées par le tracé. Le compte-rendu de la rencontre sera envoyé aux maires dans le cadre de la prochaine séance du conseil des maires.

**22.0 VARIA****Campagne « Avec ton diplôme en poche, deviens la meilleure version de toi-même! »**

Madame la préfet mentionne que R3ussir et Ensemble Sherbrooke ont lancé une campagne de communication régionale visant à encourager la diplomation auprès des étudiants.es. Cette dernière se déroulera du 16 septembre au 10 novembre et les MRC ainsi que les municipalités seront invitées à en faire la promotion divers la trousse transmise. Madame la préfet mentionne que la photo des maires, prise plus tôt dans la soirée, sera publicisée sur la page Facebook de la MRC et que les troussees seront envoyées par courriel aux directions générales des municipalités pour leur déploiement. Elle en profite pour remercier les municipalités qui encourage les jeunes à obtenir un diplôme.

**23.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

**24.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****2024-137****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 18 septembre 2024 soit levée, il est 21 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 18 septembre 2024, et ce pour les résolutions 2024-127, 2024-128, 2024-129, 2024-131, 2024-132 et 2024-135.

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale